

Règles de fonctionnement

Procédure d'arrivée et de départ journalier

Autant à l'arrivée qu'au départ du CPE, l'enfant doit être accompagné d'un adulte responsable. Les parents doivent déshabiller et habiller leur enfant à l'arrivée et au départ du CPE. Le parent est responsable de l'enfant tant qu'il ne l'a pas confié à une éducatrice. Au retour en fin de journée, il en est également responsable dès qu'il est en présence de son enfant.

Les personnes autorisées et inscrites au dossier pourront venir conduire ou chercher l'enfant. Si le parent délègue une autre personne non inscrite au dossier pour venir chercher son enfant, le CPE doit en être avisé par une note écrite ou un appel téléphonique.